

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME

1. Puis-je retirer ou ajouter un ou plusieurs bacs en cours d'année ?

OUI. L'autocollant est la preuve que vous êtes participant au service de collecte. Le retrait ou l'ajout d'un ou de plusieurs bacs est possible en remplissant un nouveau formulaire d'abonnement. **Dans le cas du retrait d'un ou plusieurs bacs**, le ou la responsable délégué(e) de la municipalité ira retirer les autocollants des bacs en signe d'arrêt de la participation au service de collecte, mais aucun crédit ne sera émis pour le reste de l'année en cours. **Dans le cas de l'ajout d'un ou plusieurs bacs (jusqu'à concurrence de 4 bacs maximum)**, une facture sera émise en fonction du nombre de mois d'utilisation pour le reste de l'année courante.

2. Puis-je changer d'idée en cours de route et me désabonner complètement du programme ?

OUI. Cependant, le désabonnement complet ne devra s'effectuer qu'avant le début d'une nouvelle année, autrement, le désabonnement sera effectif uniquement à partir de l'année suivante. Une demande de désabonnement doit être faite par courriel à environnement@eastman.quebec.

3. Comment payer et récupérer le(s) bac(s) de compost que j'achète à la municipalité?

La livraison sera faite directement à votre commerce, institution ou industrie dans les 7 jours suivant votre demande. Une facture vous sera par la suite envoyée.

4. Format des autocollants



5. Fréquences des collectes

Aux mêmes dates que le calendrier des collectes.

Pour plus d'informations, veuillez contacter l'inspecteur en environnement au 450-297-3440, poste 127